

Département  
de la MOSELLE

## COMMUNE DE KERLING-LES-SIERCK

Arrondissement  
de THIONVILLE-EST

Extrait du procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des Conseillers  
élus : **15**

**Séance du 28 février 2023**

fonction : **14**

Conseillers présents : **13**

### **Sous la présidence de M. Guy HOCHARD, Maire**

**Présents** : M. Alain SINDT ; M. LINSTER Nicolas ; M. GABRIELE Jérôme ; M. KOP Patrice ; M. HIRTZ Thiébaud ; Mme DELAPORTE Marjorie ; M. BERGER Laurent ; Mme Véronique ANDRE ; M. HILD Didier ; Mme MARCK Christelle épouse SCHMIT ; M. RISCH Jérôme ; M. Pierre Edouard BODEREAU

**Présent par procuration** : M. Jean-Marc SINDT donne procuration à M. Alain SINDT

## **9 – Affectation des résultats 2022**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'affecter les résultats du compte administratif 2022 de la commune de Kerling-lès-Sierck.

Le Conseil Municipal, Monsieur le Maire entendu et, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide d'affecter le résultat de clôture de l'exercice 2022 comme suit :

Résultat de fonctionnement	+ 409 606.41
Résultat investissement	- 153 232.55
Virement à la ligne 002 (excédent de fonctionnement)	258 473.86
Reprise à la ligne 001 (déficit d'investissement)	153 232.55
Virement au compte 1068	151 132.55
Restes à réaliser (recettes investissement)	2 100.00

Le Conseil Municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire afin de signer les documents nécessaires.

Pour copie certifiée conforme à l'original  
Suivent au registre les signatures

A KERLING-LES-SIERCK, le 28 février 2023

Le Maire, Guy HOCHARD

